

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 17 MARS 1921

G.-E. DION, Administrateur

## ST-PIERRE SUBIT SON PROCES

### Nouveaux soupçons. Deux Américains essaient d'expliquer leur conduite le soir du meurtre. La défense entomme fortement la preuve de la Couronne. La Couronne refuse de laisser parler le frère de l'accusé

Mardi, le 8 mars, au palais de Justice commence le procès de William St-Pierre, accusé du meurtre de Melle Minnie Stevens dont le corps mutilé fut retrouvé dans la rivière Madawaska le 12 oct. 1920. Tout le monde se rappelle que l'infortunée Minnie Stevens était une jeune télégraphiste dans les bureaux du Western Union, originaire de Middletown, N. S., elle n'habitait Edmundston que depuis quelques mois.

La cour est sous la présidence de l'Hon. juge W. B. Chandler. Les avocats de la couronne sont J. B. Byrne, procureur-général de la province et Mre A. Lawson d'Edmundston. L'accusé est défendu par Mre Max Cormier aidé de Mre A. T. Leblanc Ex. M. P. P. de Campbellton.

La cour s'ouvre à onze heures a. m. L'appel des grands jurés se fait immédiatement. Malgré le grand nombre demandés huit seulement se sont rendus à l'appel. Devant cette difficulté le juge prend sur lui la responsabilité de nommer les quatre jurés nécessaires pour former un corps de jurés de douze tel que requis par la loi. Voici les noms de ceux qui ont agi comme jurés: Messieurs Arthur Plourde, François Cyr, Elude Albert, Paul Gervais, Pat Mercure, Pascal Sirois, Eloi Soucy, Léon Boudreau, Fortunat Cyr, Lévi Morneau, Rémi Soucy, P. Gauvin. Lévi Morneau est appointé comme chef des jurés. Il est déjà midi passé et la cour ajourne à 2.15 p. m.

A l'ouverture de la séance de l'après midi le juge adresse les grands jurés et leur fait un récit complet de la tragédie telle que, comme dans l'enquête préliminaire et rappelés alors dans tous ses détails par le "Madawaska". Tous nos lecteurs ont encore présent à la mémoire ce terrible drame arrivé au centre de notre paisible petite ville dans la soirée du 11 octobre dernier. Le récit dura plus qu'une heure et les grands jurés se retirèrent pour délibérer. Après avoir examinés quelques témoins de la poursuite, ils rentrent dans la cour et font rapport qu'ils ont trouvé matière à procès, "True Bill".

Mre Leblanc se lève et pose ici une importante objection, il remarque que quatre des grands jurés ont été appointés d'une manière irrégulière. L'attitude de Mre Leblanc fait prévoir que la bataille va être très rude.

Alors on fait comparaître William St-Pierre, quand l'accusé entre en cour il est très pâle, mais il sourit bravement. Depuis cinq longs mois St-Pierre attend son procès dans les murs de notre prison. Il semble en bonne santé, a pris de l'embonpoint mais tout le monde remarque sa pâleur et sa nervosité. La question réglementaire lui est posée.

"Etes-vous coupable ou non coupable?" Un grand silence règne dans l'auditoire, tout le monde attend avec anxiété.

"NON COUPABLE", répond l'accusé d'une voix forte. Le prisonnier est reconduit dans sa cellule par le sheriff Pelletier. Les grands jurés sont remerciés de leurs services. La cour ajourne.

Plusieurs personnes des campagnes environnantes avaient retenu des chambres dans nos Hôtels pour le temps du procès et se permettaient d'en suivre toutes les péripéties, mais sur les ordres du président de la cour un certain nombre de cartes d'admission avait été donné par le sheriff craignant une trop grande foule on avait limité le nombre de ces cartes. Que tous les gens désappointés s'empresment de lire le Madawaska. Nous publierons tous

les détails du procès. 9 mars au matin.—A l'ouverture de la cour le choix des jurés se fait difficilement, personne ne semble vouloir assumer cette terrible charge. Au dessus de 75 personnes sont appelées mais tous les noms semblent soulever des objections d'un côté ou de l'autre, après une heure d'efforts, on parvient à composer le jury suivant: Messieurs Régis Cyr, Ligori Nadcau, Denis Plourde, Thomas Lavoie, Octave Morin, Fidèle Michaud, Francis Michaud, Bélonie Thibodeau, B. A. Cyr, Xavier Lévesque, John W. Long, Denis Grondin.

L'arrivée de l'accusé en cour cause toujours un moment un grand malaise dans l'assistance, St-Pierre paraît plein d'assurance. La salle est remplie d'une foule attentive. La séance s'ouvre par l'adresse du Procureur Général au jury expliquant l'accusation partie contre St-Pierre et leur rappelle en résumé mais bien clairement tous les détails de la tragédie.

Après la charge du Procureur Général Byrne on ajourne pour le lunch.

La cour recommence à 2 heures p. m.

Le premier témoin qu'on fait paraître est A. J. Savage, chef de police d'Edmundston. Comme ce témoin entrait dans la boîte, Mre Leblanc se lève et demande à la cour d'exclure de la salle tous les témoins de la poursuite à l'exception de celui dans la boîte.

Mre Byrne consent à cet arrangement pourvu que les témoins de la défense soient traités de la même manière.

Le chef de police raconte au jury tout ce qu'il sait de l'affaire, comment après avoir été informé, qu'on avait trouvé des fausses dents et cheveux dans la rue Emmerson près de la rivière, il s'était immédiatement rendu à cet endroit. La rue Emmerson longe la rivière Madawaska, l'endroit du meurtre se trouve à peu près à trente cinq pieds au-dessus du niveau de la rivière, et la pente en est rapide. En descendant jusqu'au bord de l'eau le chef Savage a vu à plusieurs places des taches de sang, il décida immédiatement de faire des recherches dans la rivière. Accompagné de M. Léon Bélanger, officier d'émigration, il s'embarqua dans un canot et au moyen de gaffes ils sondèrent le fond de l'eau. Après d'assez longs efforts, on parvient à repêcher par les pieds le corps de la malheureuse victime. Comme il n'y a pas de morgue à Edmundston on transporta le cadavre dans un garage non loin de l'endroit du meurtre.

Mre Leblanc cherche à établir si les échantillons n'auraient pu blesser Mlle Stevens en la repêchant, mais le chef Savage est certain que la gaffe n'avait accroché que les habits de la victime et n'avait pas pu en aucune manière causer les blessures trouvées sur le corps de la jeune fille.

Le second témoin dans la boîte est le Dr Sormany qui demande la permission de lire le rapport de l'autopsie faite conjointement par les trois médecins Sormany, Laporte et Simard. Mais la cour s'objectionne à ce rapport et demande qu'on fasse lecture des notes originales prises au cours de l'autopsie. Pendant que le docteur s'absente pour quelques instants pour se procurer les papiers requis on appelle Fred Sirois.

Celui-ci à 61 a. m. le 12 octobre en allant à son ouvrage à l'usine de pulpe Fraser, passa comme d'habitude par un petit sentier qui longe la rivière Madawaska et qui à l'endroit du meurtre rejoint la rue Emmerson. Il n'a rien aperçu d'é-

trange ce matin là. Le midi en retournant à l'ouvrage il a découvert la tresse de cheveux.

Le Dr Sormany est rappelé dans la boîte et commence à donner son témoignage. Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu de St-Basile pour l'autopsie. Le Dr fait une description des vêtements de la victime.

Les sous-vêtements étaient déchirés, et tachés de sang. La rigidité cadavérique était très prononcée et le corps portait des marques bleues, aux jambes et aux bras, il y avait des blessures à la tête, aux mains, au cou, les lèvres étaient meurtries. La plus grande blessure était au-dessus de l'oreille droite, une blessure profonde qui avait dû saigner beaucoup et qui saignait encore quand le cadavre fut repêché, les lèvres étaient coupées sur les dents, comme si la main de l'agresseur en voulant arrêter les cris de la victime, avait pressé tellement fort que les dents de la pauvre jeune fille avaient tranché ses lèvres à l'intérieur.

Sur le cou, des marques visibles de strangulation, semblant conserver l'empreinte de la main droite du meurtrier. Les mains de la jeune fille étaient encore couvertes de ses gants mais l'index et le majeur de la main droite portaient des marques de morsure profonde. L'ongle du majeur avait été déraciné complètement.

A l'examen de la crâne on a découvert une fracture des os du front, fracture qui a dû causer un hémorrhagie nasal. Le docteur donne en suite description de blessures sur d'autres parties du corps, qui amène de longues discussions. Le savant médecin dit qu'aucune des blessures n'avait été trouvée mortelle à l'autopsie. Melle Stevens était probablement vivante lorsqu'elle est tombée à la rivière et qu'elle a dû mourir par submersion.

En transquestion le médecin dit que si les blessures avaient été traitées la victime aurait probablement vécu.

Moses Mitchell, gérant de la construction pour la Cie Fraser, paraît ensuite. M. Mitchell a été un des premiers à se rendre à l'endroit du crime. Il y a fait de longues recherches à plusieurs reprises, il a trouvé une bouteille vide, deux morceaux de terra cotta, morceaux du tuyau d'égoût, quelques taches de sang paraissent encore sur ces morceaux du tuyau. La discussion dans le témoignage semble plutôt porter sur le sentier qui passe à l'endroit du meurtre et se rend au pont du Télé-couats, sentier que l'on suppose avoir été suivi par l'assassin après son crime.

Fred Michaud a conduit l'accusé en automobile, le 11 oct dans l'après midi et ensemble pendant le voyage ils ont pris quelques verres de bière. Alphonse Hébert a rencontré St-Pierre comme il descendait Je l'auto St-Pierre lui offrit un "coup". Celui-ci a refusé. Il dit que M. St-Pierre sentait la boisson.

L'accusé est alors entré dans la pharmacie York avec M. Hébert ils y ont rencontré Clark et Delaney, St-Pierre était dans un état d'égarement, il offre 25c au jeune Magoon, messager du Western Union Hébert n'a pas vu de sang sur les habits de l'accusé.

Plusieurs autres témoins comparaisissent encore, entre autres Alex Bossé qui avait trouvé les fausses dents et une épingle à cheveux. Il avait cru de son devoir d'avertir le coroneur.

Fenimore a rencontré St-Pierre à la pharmacie York entre 8.30 hrs. et 8.45 hrs. et Harry Delaney qui a laissé la pharmacie à 8.45 hrs. en compagnie de l'accusé et de Fenimore.

Ils ont fait route ensemble jusqu'à l'office du téléphone sur la rue Victoria. St-Pierre portait un complet bleu marin, il sentait la boisson et était livide. Ils ont marché quelques minutes ensemble, se sont séparés vers 9 hrs. St-Pierre a continué seul sur la rue Canada. M. Delaney témoigne que St-Pierre avait sur lui du Cognac et lui en a offert. J'ai rencontré St-Pierre, le jour suivant à 1 hr p. m. Il était accompagné de Max Martin, un de ses amis. St-Pierre paraissait bien mis comme d'habitude.

Lillian Miller entra dans la boîte à 11.30 hrs a. m. Mlle Miller est opératrice en chef au Western Union. Elle vit Melle Stevens, pour la dernière fois, à 8 hrs du soir le 11 oct 1920, au moment où elle laissait le bureau du télégraphe avec Melle Johnson. A la confrontation du cadavre Melle Miller a pu l'identifier par les vêtements, manteau, robe etc. Comme Melle Stevens habituellement exacte à se rendre à l'heure au bureau avait manqué complètement de paraître le 12 oct la découverte du cadavre n'a fait que confirmer ses inquiétudes.

Delima Couturier connaissait la victime — Mlle Stevens avait loué une chambre chez elle, dans la maison de son père, rue Rice. Ce témoin raconte que le soir même du meurtre, vers 9.25 hrs passant par la rue Emmerson elle trouva près du trottoir un mouchoir et un "tam" tournaïne. Ces objets furent présentés en cour et identifiés par le témoin. L'endroit où ces deux objets ont été ramassés est éloigné d'à peu près une cinquantaine de pieds de la place du meurtre.

Bessie Johnson, originaire de Chatham, est employée à Edmundston. Ce témoin était l'amie intime de la victime, pensionnait dans la même maison qu'elle. Le soir du meurtre, Mlle Johnson se rendit à l'office du télégraphe, quelques minutes avant huit heures.—De là elles sont parties toutes les deux pour marcher. Elles se sont séparées près de l'église catholique à la maison de Ch. Picard. Il était 9 hrs. Elle identifie les habits, chaussures etc, qu'on lui présente en cour. Cette pauvre jeune fille semble encore sous le coup de la douleur en repariant de la mort tragique de son amie.

Florent Fournier, employé du C. N. R. Il connaissait la victime de vue. Dans la soirée du 11 oct en sortant du magasin Lyonnais — coin Church St et Hill St, il a vu Mlle Stevens qui descendait cette rue, il la suivait de 10 à 12 pds en arrière vers le Bureau de Poste. Pendant qu'il descendait la rue Canada, vers le pont du Petit Sault, il témoigne qu'il a rencontré deux hommes montant la rue — mais il ne peut jurer si St-Pierre était l'un d'eux, Mlle Stevens est revenue sur ses pas, rendue au pont. Le témoin se rendit jusqu'à un magasin Fraser et revint immédiatement vers le pont on tout à peu près 8 à 10 minutes. Entre John Aubé, marchand, et le restaurant Thomas, il y a un espace vacant dominant sur la rivière. A cet endroit, il entendit des cris semblant venir de l'autre côté de la rivière, dans la direction du "Masonic Hall". Le vent à ce moment soufflait en ligne directe, dit le témoin, de l'endroit de la tragédie où il était. Le témoin Fournier arriva aux Palmes pour la danse à 9.40 hrs. Il y a vu St-Pierre, à 11 hrs portant un habillement gris. St-Pierre lui a donné la main et lui a demandé: qu'est-ce que tu penses? Fournier a répondu: Rien. St-Pierre ne lui a pas paru énévéré. En transquestion, le témoin Fournier dit qu'il était 9 hrs ou un peu plus 9 hrs que Mlle Stevens est revenue sur ses pas au pont.

### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL  
Capital Paye et Surplus \$4.100.000.00  
Actif total, au delà de \$39.000.000.00  
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Four la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.  
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgoin, gérant local.

F. H. LEVASSEUR EDGAR LEVASSEUR

### L. H. LEVASSEUR ENG'R

NEGOCIANTS EN GROS  
EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS  
RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

George R. Burns, arpenteur est entendu. Il connaissait la victime de vue. Ce témoin réside chez Rob England Rue Emmerson. Le soir du meurtre, il était dans sa chambre à lire quand il entendit un cri de l'autre côté de la rue — Il regarda dehors mais n'aperçut rien d'anormal. Les cris lui semblaient ceux d'un cochon qu'on étouffe. Il ne peut dire l'heure exacte. C'était un peu après 9 heures.

B. Curzon, restaurateur, entre dans la boîte. Il a un restaurant sur la rue Victoria. Son magasin a une perche en arrière sur la rivière Madawaska, à peu près vis à vis l'endroit du meurtre. Vers 9.20 hrs il est sorti sur le perron en arrière de sa maison. Là il entendit des cris de la rivière. Il appela Mde Curzon pour lui faire entendre ces cris qui paraient encore à de petits intervalles. Ils ont essayé à voir de l'autre côté de la rivière mais n'ont pu percer la noirceur sur la rivière. Les plaintes semblaient venir du haut du talus.

M. Curzon a vu St-Pierre vers 11 heures à la Danse.

John Aubé, marchand de la rue Victoria près du restaurant Curzon. Il a entendu les cris de "Help", il s'est imaginé que c'était un enfant (petit garçon) battu par son père. Il dit que ces plaintes ont duré quelques secondes vers 9 hrs.

Charlie Magoon, un des témoins importants de la poursuite comparait — Charlie Magoon, âgé de 14 ans est messager pour le Western Union. Il connaissait St-Pierre depuis 3 ans et connaissait bien Mlle Stevens qui était employée dans la

même rue que lui. Il était présent quand le corps a été repêché. Il a vu les deux jeunes filles Mlle Stevens et John-on quitter le bureau du Telegraph ensemble, le soir du 11 octobre. Il avait des messages à délivrer. En laissant le bureau pour se rendre à l'Hôtel Windsor, il est arrêté quelques instants à la pharmacie York où il a vu St-Pierre et Alphonse Hébert. St-Pierre lui a offert de la boisson et lui a donné 25 cts. Il a délivré un message à l'Hôtel Windsor où il a causé avec Melle Aubé, servante à l'Hôtel. Il continua par le pont du Tennisouata se rendit à l'office Fraser pour délivrer quelques messages, de là chez un M. Bellier et ensuite prit la rue Emmerson allant vers la poste office passant juste à l'endroit du crime. Il entendit tout à coup "Hello, Magoon" et répondit "Hello Zem?" St-Pierre était assis sur la clôture — il va trouver l'accusé et celui-ci sortant un portefeuille de sa poche lui a offert un coup ce que le témoin a refusé — Alors St-Pierre lui offre un rouleau d'argent (paper money) ce que le témoin refuse encore, il n'accepte que 25 cts. Le témoin ajoute qu'il a vu St-Pierre descendre jusqu'au bas de l'eau, regarder dans la rivière et ensuite se diriger rapidement vers le pont du Tennisouata par le petit sentier qui longe la rivière à cet endroit. Une très longue discussion s'éleva ici entre les deux avocats pour savoir si St-Pierre avait demandé à Magoon de ne pas dire qu'il l'avait vu à cet endroit. Le témoin dit que St-Pierre lui a dit de ne rien dire. L'avocat de la dé-

Suite à la troisième page